

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-245
Occupation du domaine public
Route de Dijon

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande en date du 31 octobre 2023 de l'entreprise AAD PHENIX domiciliée 6 impasse des Boussenots – 21800 QUETIGNY ;

ARRETE

Article 1 : L'entreprise AAD PHENIX est autorisée à installer une benne sur le trottoir sablé après l'arrêt de bus route de Dijon, en raison des gravats à évacuer venant de l'habitation du 18 rue de Verdun, les jeudi 9 et vendredi 10 novembre 2023.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise AAD PHENIX qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

Article 3 : L'entreprise AAD PHENIX, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.